CCAS DE RENAISON

Affiché 17-11-2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date : 13 novembre 2025
Objet : Attribution d'une aide exceptionnelle
N° 2025-11-13/03

Le treize novembre deux mille vingt-cinq, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de RENAISON s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BELUZE, Président.
Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 7 Votants : 11
Présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Cornelis DROST, Séverine BESSON, Monique REMONTET, Odile MONTFAUCON, et Anick FAYET.
Absents excusés : Mmes et MM. Béatrice DESPIERRE, Michel BORIE, Loïc CHEVALIER et Josiane TANIER.
Procurations : Mme Béatrice DESPIERRE à Mme Séverine BESSON, M. Michel BORIE à Mme Muriel MARCELLIN, M. Loïc CHEVALIER à M. Laurent BELUZE et Mme Josiane TANIER à Mme Monique REMONTET.
Date de convocation : 23 octobre 2025.
Secrétaire de séance : Mme Monique REMONTET.

Monsieur [redacted] domicilié [redacted] à Renaison, a sollicité le service social du Département afin qu'une aide à domicile puisse intervenir notamment pour l'entretien de son logement.

L'état du logement a montré que Monsieur [redacted] souffre du syndrome de Diogène. Il a accepté qu'un service de nettoyage et désencombrement, l'entreprise DIOGENE SERVICE l'aide à remettre en état son logement afin que les aides à domicile puissent intervenir.

Le coût de cette prestation est de 1 200 €.

Le Service Social du Département sollicite le CCAS pour l'attribution d'une aide de 200 €, afin d'aider Monsieur [redacted] à financer cette intervention. Cette aide sera directement versée à l'entreprise DIOGENE SERVICE.

Le service ménager de l'ADMR va intervenir à raison de 1h30 par semaine pour garantir le maintien en état du logement et assurer une veille auprès de Monsieur.

Après examen du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité:

- Décide d'allouer une aide exceptionnelle d'un montant de 200 € à Monsieur [redacted],
- Dit que cette somme sera imputée au compte 6568 et qu'elle sera versée directement à l'entreprise DIOGENE SERVICE.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaison, le 14 novembre 2025

La Secrétaire de séance,
Monique REMONTET

Le Président,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264201427-20251113-2025-11-13_03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/11/2025
Publication : 17/11/2025
Le Président,
Laurent BELUZE